



No de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue le 11 novembre 2025, à 19 h 00, à l'hôtel de ville, sis au 5465, boulevard Marie-Victorin, Ville de Sainte-Catherine, sous la présidence de M. Sylvain Bouchard, maire.

Sont présents :

M. Sylvain Bouchard, maire
M^{me} Amélie Côté, conseillère
M. Martin Gélinas, conseiller
M^{me} Annick Latour, conseillère
M^{me} Marie Levert, conseillère
M^{me} Judith Bujold, conseillère
M^{me} France Gendron, conseillère

Sont également présentes :

M^{me} Marie-Josée Halpin, directrice générale
M^{me} Laurence-Thalie Oberson, directrice générale adjointe
M^e Audrey-Maude Parisien, greffière
M^{me} Annie Lo, trésorière

345-11-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Marie Levert
Appuyé par: M^{me} la conseillère France Gendron
Et il est résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que soumis.

---- **1RE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La première période de questions a alors lieu.

Aucun citoyen ne demande d'être entendu.

POINTS DE DÉCISION

346-11-25 NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS - FIN 2025 ET ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* édictant que le conseil municipal désigne, pour la période qu'il détermine, un(e) élu(e) comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de pourvoir à la nomination des maires suppléants pour la fin de l'année 2025 et pour l'année 2026.

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Marie Levert
Appuyé par: M^{me} la conseillère Annick Latour
Et il est résolu à l'unanimité:

DE DÉSIGNER les élus(es) au poste de maire suppléant aux périodes ci-dessous mentionnées soit:

ÉLU(E)	DISTRICT	PÉRIODE
Marie Levert	5	12 novembre au 30 novembre 2025
Annick Latour	3	1er décembre au 31 décembre 2025



No de résolution
ou annotation

Martin Gélinas	2	1er janvier au 28 février 2026
Annick Latour	3	1er mars au 30 avril 2026
Marie Levert	5	1er mai au 30 juin 2026
Martin Gélinas	2	1er juillet au 31 août 2026
Annick Latour	3	1er septembre au 31 octobre 2026
Marie Levert	5	1er novembre au 31 décembre 2026

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

347-11-25 NOMINATION DES ÉLU(E)S SUR DIVERS COMITÉS, COMMISSIONS ET ORGANISMES

CONSIDÉRANT QUE pour la bonne administration de la Ville et pour faciliter le travail de collégialité des membres du conseil, il y a lieu de confier aux élu(e)s, la responsabilité de dossiers particuliers.

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Marie Levert

Appuyé par: M^{me} la conseillère Amélie Côté

Et il est résolu à l'unanimité:

D'ASSIGNER la responsabilité de dossiers particuliers aux élu(e)s, tel que ci-après :

COMITÉ(S), COMMISSION(S) ET ORGANISME(S)	REPRÉSENTANT(S)	SUBSTITUT
Régie d'incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries	Sylvain Bouchard Martin Gélinas Annick Latour	Judith Bujold
Régie intermunicipale de police Roussillon	Sylvain Bouchard	Amélie Côté
Régie d'Assainissement des Eaux du Bassin de La Prairie (RAEBL)	Sylvain Bouchard	Marie Levert
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	Martin Gélinas Annick Latour	-
Office d'habitation de Roussillon (OHR)	Marie Levert	-
Sportium	Amélie Côté Martin Gélinas	-
Comité de circulation	Amélie Côté Marie Levert	-
Comité administration - finances - ressources humaines	Sylvain Bouchard Marie Levert Judith Bujold	-
Corporation d'aménagement des rives et des parcs (CARP) (représentant non-votant)	Sylvain Bouchard	Martin Gélinas
Comité de retraite	France Gendron	Marie Levert
Responsable des questions familiales	Judith Bujold France Gendron	-
Politique développement durable et plan d'action culturel	Annick Latour Martin Gélinas	-



No de résolution
ou annotation

Je soussignée, certifie par la présente, que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 11 novembre 2025.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Annie Lo, directrice des Services administratifs et trésorière

EN ATTENTE D'APPROBATION